3DS ENERGIE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital de 2.600.000,00 euros
Siège social : 95 Rue Perronet 92200 Neuilly-sur-Seine
N° RCS 890 756 042

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2026

Le 26/06/2026,
à 10H,

L'associé de la Société 3DS ENERGIE, au capital de 2.600.000,00 euros, divisés en 2600000 actions, dont le siège social est situé au, 95 Rue Perronet 92200 Neuilly-sur-Seine s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressé, par lettre recommandée avec accusé de réception, par le Président.

L'assemblée est présidée par Mr DRAI Serge, Président de la société.

PRESENTS ASSOCIE

PRYMAC GROUPE S.A, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 4.650.598,00 Euros, ayant son siège social au 95 Rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au RNCS sous le numéro 952 074 896 ; et représentée par son président Mr DRAI Serge, né le 17 Mai 1959 à Lyon, de nationalité Française, domicilié au 19 Boulevard Victor Hugo 92200 Neuilly-sur-Seine.

Qui détient 2600000 actions sur un total de 2600000 actions composant le capital, représentant plus des deux tiers des parts, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil

d’administration, Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **1 913 666,90** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **un bénéfice** de **1 913 666,90** Euros.

L'Assemblée Générale décide d’affecter ce bénéfice :

- au compte **Report à nouveau : 1.500.000,00 euros**
- au compte **Réserves légales : 80.000,00 euros**
- au compte **Autres réserves : 333.666,90 euros**

À l'issue de cette opération, L'Assemblée Générale constate que :

- le poste **Report à nouveau** présente un solde créditeur de : **1.500.000,00 euros**
- le poste **Réserves légales** présente un solde créditeur de : **260.000,00 euros**
- le poste **Autres réserves** présente un solde créditeur de : **337.704,93 euros**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Décision n° 3

Constatant que le compte **Report à nouveau créditeur** s'élève désormais à **1.500.000,00 euros**, l'Assemblée générale décide la distribution d'un dividende global de : **1.500.000,00 euros** au profit des actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital social.

Le dividende sera mis en paiement par virement bancaire sur le compte bancaire de la société PRYMAC GROUPE SA – SIREN 952 074 896

Le Président est chargé d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment :

- l'établissement des imprimés fiscaux correspondants ;
- le prélèvement des retenues fiscales et sociales éventuellement applicables ;
- le paiement effectif des dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Décision n° 4

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par L'Assemblée Générale.

PRYMAC GROUPE SA
Mr DRAI Serge



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 3DS ENERGIE — 1 2

Adresse de l'entreprise : 95 RUE PERRONET 92200 NEUILLY-SUR-SEINE — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 8 9 0 7 5 6 0 4 2 0 0 0 2 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	40 820	AU 23 486	17 334
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	95 110	CT	95 110
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	8 400	BI	8 400
		TOTAL (II)	BJ	144 330	BK 23 486	120 844
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	256	BW	256
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 644	BY	12 644
		Autres créances (3)	BZ	5 696 026	CA	5 696 026
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	5 050	CG	5 050
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
		TOTAL (III)	CJ	5 713 975	CK	5 713 975
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 858 306	1A 23 486	5 834 820

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 3DS ENERGIE — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 600 000)	DA	2 600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	180 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	4 038
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 913 667
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 697 705
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	105
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instrument financier à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	831 728
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 200
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	257 081
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 137 115
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 834 820

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 137 115
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	105

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.